

1 Accueillir - Orienter

Un étudiant s'inscrivant dans une formation de la FSI doit pouvoir consacrer l'essentiel de son temps à acquérir des connaissances et à développer des compétences pour entrer dans la vie active quelle que soit son orientation. Au-delà des enseignements, notre rôle consiste à l'aider dans son parcours tout en lui présentant objectivement les filières qui lui sont offertes et en lui simplifiant toutes les démarches à effectuer.

1.1 Accompagnement renforcé

1.1.1 Démarches administratives

Lors de sa création, la FSI a mis en place un point d'accueil centralisé pour les admissions traitant tous les dossiers d'étudiants étrangers (4789 dossiers Campus France et 681 dossiers Cotide) et regroupant toutes les démarches d'inscription pour les étudiants retardataires (322 étudiants). De même, un lieu spécifique pour l'accueil des primo entrants au sein duquel toute information peut être demandée a été créé. Ces deux bureaux (1R2 et 3PN) sont fléchés par une signalétique installée la veille de la rentrée 2012.

Le bureau des stages assure, pour l'ensemble de la FSI, le traitement des conventions pour les stages obligatoires et recommandés (2361 conventions signées pour 2626 dossiers déposés). Dans les deux cas, l'accueil des étudiants a lieu dans des locaux non prévus pour recevoir du public.

1.1.2 Présentation des filières L, M et D - Localisation des salles

Organisation de réunions d'accueil présentant le fonctionnement de l'année, la localisation des salles du campus et, dans certains cas, information sur les filières offertes au-delà de l'année en cours assurée auprès des étudiants par les départements. On note une forte mobilisation des départements pour les journées portes ouvertes et Infosup.

1.1.3 Suivi personnalisé des étudiants de L

L'accompagnement des L1 se base sur des entretiens individuels. Quatre entretiens sont prévus et concernent l'ensemble des étudiants du L1 (environ 2000) : octobre, décembre, février avril. Une très grande majorité des étudiants suit les deux premiers entretiens, 50% pour le troisième et 25% le dernier. Le travail en petit groupe sur le projet professionnel vient compléter ce dispositif. Ces actions sont aujourd'hui menées dans des locaux peu adaptés (salle de cours, de TD, bureau d'enseignant chercheur dans des labos...) et n'offrant pas les conditions de confidentialité nécessaire à leur pleine réussite.

1.2 Lieux d'accueil centralisés à forte visibilité

Afin d'assurer une bonne gestion des enseignements (TP) et de diffuser efficacement les informations sur les différentes filières, des regroupements thématiques, par département par exemple, des salles d'enseignements (TP en particulier), des secrétariats pédagogiques et de salles des professeurs est souhaitable.

Aujourd'hui, des plates-formes pour les secrétariats pédagogiques sont clairement identifiées (math-info, EEA-physique, chimie, langues...), mais ceci n'est pas généralisé. Il en va de même pour les locaux d'enseignement, particulièrement en ce qui concerne les travaux pratiques pour lesquels un effort de regroupement devrait être mené afin que l'étudiant trouve sur un lieu unique des interlocuteurs (étudiants de niveau supérieur, enseignants, personnel technique et administratif) capables de répondre à ses questions, tant au cours de sa recherche de filière lors de la prospection "post-bac" que tout au long de son orientation en licence.

1.3 Outils de communication

Le panneau d'affichage est toujours en vigueur en 2013 même si de gros efforts ont été faits, donnant par exemple en L1 accès aux résultats via internet. Sans contester la facette légale du panneau d'affichage, il faut remarquer que bien des formations se sont munies de manière non coordonnée de sites web, blogs et autres outils numériques bien plus proches des réseaux sociaux familiers de nos étudiants que des sous vitres décorant traditionnellement les halls des bâtiments et les coursives de l'université.

2 Enseignement

Au sein de la commission pédagogique, la mise en place de la FSI a permis une discussion entre disciplines et des harmonisations ont commencé à voir le jour. Les discussions sur la pédagogie elle-même sont malheureusement trop rares tant le nombre de sujets à traiter, souvent dans l'urgence, sont nombreux.

2.1 Parcours adaptés aux différents publics

L'action principale menée dans le cadre de parcours adaptés consiste à conserver un étudiant dans le parcours qu'il a choisi en lui apportant le soutien nécessaire.

Au-delà de cette action, deux parcours sont destinés à permettre à des étudiants ayant des lacunes fondamentales (EEA et Terre et Environnement) d'intégrer une filière longue à l'université. Ces parcours ont été définis lors de l'élaboration de la maquette et sont des actions isolées.

Les parcours spéciaux permettent d'attirer des étudiants qui se destinent d'emblée à un parcours allant jusqu'au doctorat. Cette action a été menée de manière concertée entre trois mentions (maths, physique, chimie). Il y a toujours possibilité de rejoindre un autre parcours de la mention si le parcours spécial s'avère trop difficile.

Les Coursus Master en Ingénierie (CMI) proposent aux étudiants la possibilité d'obtenir une formation de type "Master of Engineering" tout en restant au sein d'une mention en leur proposant quelques UE supplémentaires. Les CMI ont permis de faire évoluer la formation des masters auxquels ils sont adossés en y intégrant plus d'activités de mise en situation. Nous ne

le voyons pas comme un parcours à proprement parler mais simplement un complément d'un parcours existant pour les étudiants qui le souhaitent.

L'Upssitech propose un parcours pour les étudiants en quête du titre d'ingénieur.

2.2 Passerelles

Il existe peu de passerelles aujourd'hui, ce qui n'empêche pas les étudiants en fin de L2 ou de L3 de se réorienter vers des écoles d'ingénieurs ou des écoles spécialisées.

Il existe une passerelle en S2 pour rejoindre l'IUT. Elle concerne très peu d'étudiants (une dizaine).

Curieusement, il semble qu'il y ait très peu d'étudiants qui rejoignent une LP à la fin du L2.

L'accueil des étudiants d'IUT en L2 ou en L3 est beaucoup plus conséquent. Dans certaines filières d'IUT, des programmes spéciaux sont mis en place pour que cette poursuite d'études se passe au mieux.

Enfin, le S2-rebondir a été mis en place cette année par l'université afin d'accueillir les étudiants en situation d'échec en PACES et s'adresse à tous les étudiants de l'UPS qui souhaitent se réorienter. Cette passerelle s'ajoute au dispositif de réorientation existant qui permet d'accueillir des étudiants de PACES en S2 normal.

2.3 Double objectif de la licence : poursuite d'étude et insertion professionnelle

L'université a mis en place le Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant (PPPE) et le portefeuille de compétences (PEC) au niveau du L1. Le portefeuille de compétences est censé suivre l'étudiant en L2 et L3. Un bilan de ces actions serait nécessaire pour en évaluer la pertinence en l'état.

Certaines licences ont d'ores et déjà un stage obligatoire, en particulier celles qui disposent du label CMI puisqu'il vise à une sortie possible en licence.

2.4 Lutte pour la réussite

Faut-il le rappeler ? La lutte pour la réussite est un effort au jour le jour des enseignants mais de manière souvent individuelle.

On peut distinguer en licence la mise en place des cours/TD intégrés, l'accompagnement et le soutien aux étudiants en difficulté dans le cadre du plan pour la réussite en licence. Dans ce cadre, entre la réflexion en cours sur la mise en place du contrôle continu intégral en L1.

2.5 Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique au sein de chaque formation peut être assez différente. Le rôle du responsable de mention, du responsable d'année (ou directeur des études) peut varier d'une mention à l'autre. La notion même d'équipe pédagogique varie. Pour certaines formations, le responsable d'UE est très important, pour d'autres, ce dernier s'en tient à définir le contenu de l'UE. Certains masters ont un conseil de perfectionnement, d'autres non.

2.6 Conditions d'enseignement

Le bilan sur les conditions matérielles d'enseignement est catastrophique : des salles délabrées, du mobilier souvent en piteux état, l'absence d'équipements modernes, des équipements de travaux pratiques vieillissants, voire obsolètes. Héritage d'une politique menée au jour le jour, les salles dédiées à certaines disciplines (salles de TP essentiellement) sont parfois réparties aux quatre coins de l'université pour une même discipline.

3 Recherche, articulation formation-recherche

La commission scientifique est le lieu où se réalise la synthèse entre l'enseignement (représenté par les départements) et la recherche (organisée en pôles), et donc l'endroit privilégié où pôles et départements peuvent faire valoir et harmoniser leurs points de vue. Les dossiers qu'elle traite sont très sensibles, car ils impactent directement les conditions de fonctionnement et les moyens mis à la disposition des structures d'enseignement et de recherche : propositions de découpage des supports vacants en ATER et mois d'invités, proposition d'affectation de profils enseignement/recherche sur les supports vacants. C'est en même temps le dernier lieu où cette interaction peut se réaliser, avant transmission aux conseils (FSI, puis CS et CA de l'UPS) ; il importe donc de le pérenniser.

Au premier semestre 2012, la commission a fonctionné dans des conditions de calendrier très difficiles. Il est clairement apparu que les relations entre pôles et départements étaient à affiner, et que certaines procédures devaient être formalisées.

Des progrès sont d'autre part à accomplir sur les points suivants :

- affinage des critères de proposition de classement des postes d'enseignants chercheurs.
- Interaction avec les autres composantes, notamment l'IUT. L'information doit être partagée plus largement.

En retour, les relations avec les conseils centraux doivent être clarifiées pour que la commission scientifique et, surtout, les structures d'enseignement et de recherche puissent travailler de façon fructueuse et sereine :

- Un délai minimal doit être respecté entre l'envoi des formulaires administratifs aux composantes ou aux personnels, et la remontée au CS des propositions de la commission scientifique. Cela est d'autant plus nécessaire qu'un passage par le conseil de la composante est souvent requis.
- En début de procédure, une lettre de cadrage simple, accompagnant les formulaires administratifs doit être prévue afin d'afficher clairement les critères que les conseils centraux utiliseront pour leurs arbitrages, au cas où ces critères ne seraient pas laissés à l'appréciation de la commission scientifique de la composante.

Voici un bilan chiffré pour le premier semestre 2012 :

- Classement de 22 demandes de délégations au titre de l'UPS,
- Découpage de 24 supports vacants en supports d'ATER et mois d'invités,
- arbitrage de 24 supports vacants d'EC (avec suivi du devenir de ceux-ci entre le vote au CA et la publication effective),
- arbitrage de 72 mois d'invités.

Au second semestre 2012, la commission scientifique a entamé un cycle de réunions mensuelles (prolongé en 2013) pour anticiper les échéances, dont les propositions d'affectation des supports vacants (de loin la plus importante). En particulier, un point régulier est fait sur les départs à la retraite potentiels et les discussions pôles-départements ont été amorcées très à l'avance. Un point systématique est fait en commission.

Etant donné les circonstances, nous pouvons dire que le bilan est tout à fait positif. La commission scientifique a encore une fois dû travailler dans l'urgence pour le classement des délégations au CNRS. Toutefois, les propositions formulées pour la campagne de délégations 2013 (près de 40 demandes au total), et la procédure de classement, ont été validées intégralement en CS de l'UPS. La qualité du travail fourni a été saluée par tous.

4 Rayonnement

4.1 Rayonnement international

On peut apprécier le rayonnement international de la faculté des sciences et d'ingénierie notamment au travers du grand nombre de conventions signées par les équipes de recherche (trois par mois en moyenne validées par le conseil d'administration de la faculté) mais aussi au travers des six conventions portant sur des coopérations pédagogiques avec des universités étrangères.

4.1.1 Accueil des étudiants étrangers

A tous les niveaux d'étude, la faculté des sciences et d'ingénierie accueille des étudiants étrangers. A titre d'exemple, 3714 ont été accueillis en 2011/2012, que ce soit dans le cadre d'échanges ERASMUS au niveau L ou M ou pour poursuivre des thèses éventuellement cohabilitées avec des universités étrangères (596 en 2011/2012). La FSI propose quatre masters Erasmus Mundus ainsi que 5 masters cohabilités avec des universités étrangères (Moyen-Orient, Afrique, Asie).

4.1.2 Articulation de la politique de la faculté avec les services communs de l'université

La politique générale de l'université qui s'exprime au travers de programmes du service des relations internationales est rarement pleinement en phase avec les initiatives des équipes de la faculté des sciences et d'ingénierie qui fondent des collaborations internationales sur des affinités scientifiques ou pédagogiques.

4.2 Rayonnement national/régional

4.2.1 Mise en relief de l'expertise scientifique auprès du tissu socio-économique

L'activité contractuelle des laboratoires qui sont dans le périmètre de la faculté des sciences et d'ingénierie permet d'apporter une expertise scientifique de premier plan aux entreprises régionales. En contrepartie, la faculté des sciences et d'ingénierie profite de son rayonnement

scientifique pour percevoir des fonds issus de la taxe d'apprentissage. Par ailleurs, les étudiants de la faculté des sciences et d'ingénierie en stage dans des entreprises contribuent à montrer la qualité de nos formations aux différents acteurs économiques de la région.

L'ensemble de nos diplômés sont accessibles en formation continue y compris dans le cadre d'une procédure de Validation des Acquis (VA) ou Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la gestion de cette validation étant prise en charge par la MFCA. La FSI a également 10 formations conventionnées (LP et M2 essentiellement) et 5 formations en alternance.

4.2.2 Manifestations FSI

Un certain nombre d'événements à forts potentiels médiatiques tels que la *Nuit de l'informatique*, les *Faîtes de la Science*, les *Olympiades*, ou les *Rallyes Mathématiques* augmentent davantage la visibilité de la faculté au niveau local et national.

5 Interfaces (ou positionnement)

La FSI, composante de l'UT3, a un périmètre défini dans le domaine des sciences et de l'ingénierie. Ce paragraphe dresse un état des relations de la composante avec les domaines scientifiques les plus proches, comme l'ingénierie, la santé, ceux couverts par les universités du site, ainsi qu'avec le monde académique et socio-économique. Sont également décrites les relations avec le central où on entend par « central » la direction politique, l'administration en charge d'un certain nombre de fonctions supports ainsi que les services mutualisés.

5.1 Ingénierie

Le sujet concerne les écoles d'ingénieur du site toulousain. 15 masters de recherche sont cohabilités avec les écoles (INP, INSA, ENSAE). Ces cohabilitations empêchent parfois de rassembler au sein d'un seul master indifférencié les masters « pro » et « recherche ». Nous avons également mis en place des collaborations à travers des UE communes (en très petit nombre) et les ateliers inter universitaires (AIP, AIME, AIGEP).

5.2 Santé

Les passerelles avec la PACES sont en cours d'élaboration. Nous devons poursuivre et développer les relations avec ce domaine. Le semestre « rebondir » a été mis en place.

5.3 IUT

Des collaborations se font à travers les CMI, en informatique, en EEA (projet de génie Méca), et favorise l'intégration des étudiants d'IUT dans nos licences puis en master. En sens inverse, un parcours spécial en S2 permet aux étudiants en échec au S1 de préparer une réorientation vers l'IUT en première année.

5.4 UT2

Les collaborations concernent essentiellement les Masters d'enseignement. Le projet d'ESPE et de master MEEF va modifier ce paysage. Un seul master est cohabilité avec cet établissement.

5.5 UT1

Quatre masters sont cohabilités (biologie et mathématiques, informatique des organisations).

5.6 Etablissements scolaires

La FSI s'implique dans la formation continue des enseignants de l'école primaire jusqu'au lycée avec la Maison pour les Sciences (rattachée au PRES) et l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (département spécifique de la FSI) ; elle participe ou organise des manifestations scientifiques destinées aux élèves des établissements scolaires (*Faites de la Science, Rallye, Jeux mathématiques, stages hippocampe, Maths en Jeans, ...*).

A la demande du rectorat, la FSI est très impliquée dans la formation des professeurs de lycées en informatique (programme national ISN).

Afin de renforcer les relations lycées-université, un poste de PRAG a été publié en maths et l'enseignant recruté sur ce poste fera la moitié de son service en lycée.

5.7 Monde socio-économique

Il n'y a pas d'action réellement harmonisée au niveau de la composante mais ces relations sont organisées au niveau des formations : de nombreux contacts existent pour les stages (plus de 2000 stages), les interventions des professionnels, (plus de 12000 heures). Seize PAST (Professeur Associé à Statut Temporaire) participent à nos formations, les conseils de perfectionnement dans la plupart des masters professionnels. Nous commençons à organiser au niveau de la composante la récolte de la taxe d'apprentissage. La Formation tout au long de la Vie est organisée au niveau de l'établissement par la Mission Formation Continue et Apprentissage.

5.8 Relation Central – FSI

Cette relation doit être mieux organisée, la subsidiarité, donc le partage des responsabilités n'étant pas, à l'heure actuelle, bien définie. Elle doit faire l'objet du COM. Des rencontres régulières se mettent en place entre l'équipe de direction de la FSI et la Présidence de l'UPS. Les services administratifs des deux niveaux collaborent. Dans les documents annexes figurent les dossiers traités en collaboration.

5.9 Services mutualisés de l'UT3 (SUP, SCUIO, BAIP, MFCA)

Les liens et les collaborations actuels sont très ponctuels et non harmonisés au niveau de la composante à l'exception de la préparation des journées portes ouvertes et INFOSUP avec le SCUIO. Des équivalences d'heures d'enseignement sont distribuées par ces services (342 HETD par les RI, 564 HETD par le SCUIO, 300 HETD par le SUP...) sans que la FSI ne sache ce que cela recouvre précisément. La FSI ne peut donc pas gérer ses activités dans les domaines de l'orientation et de la formation des enseignants. Seulement 108 enseignants ont

suivi au moins une formation par le SUP en 2009-2010. Les formations en alternance résultent d'initiatives individuelles.

5.10 Communication

La communication interne, autant qu'externe, était un problème récurrent depuis la création de la FSI. Nous avons depuis le 7 janvier 2013 pourvu le poste réservé à cette mission avec l'arrivée à la FSI de Marie-Odile Gomes.

6 Ressources Humaines

Les personnels de notre composante, BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs sont les acteurs de nos missions. Leur adhésion à l'organisation et à la gestion de notre structure est indispensable à son bon fonctionnement.

La gestion des ressources humaines implique, des étapes de recrutement, de gouvernance et de management, de valorisation et de gestion des carrières. Elle doit s'appuyer sur le dialogue social, sur des actions de formation, et sur une politique indemnitaire transparente et acceptée par tous.

La création de la FSI a révélé et peut être parfois renforcé un mal-être certain des personnels BIATSS et Enseignants de l'UPS. Elle a mis en évidence le peu de marges de manœuvre dont nous disposons à l'UPS et l'impérieuse nécessité de mener, avec l'équipe en charge de l'UPS, une réflexion de fond sur le management des ressources humaines, tant au niveau prospective que stratégique.

Notre composante est constituée de 426 BIATSS et de 1197 Enseignants et Enseignants chercheurs (dont 901 permanents) au service de 9271 Etudiants.

6.1 BIATSS

6.1.1 Dialogue Social

Conscients des problèmes de notre université, et pour faciliter le dialogue social, et soutenir nos personnels, nous avons instauré des réunions régulières avec chacune des divisions qui composent notre structure, nous avons créé puis installé une Commission des Personnels (animée par un BIATSS et un Enseignant), et multiplié les entretiens personnels. Notre but est de mieux connaître nos agents et de les associer à nos décisions afin de mieux valoriser leurs compétences et de les former à en acquérir de nouvelles, mieux adaptées à leurs nouvelles missions.

6.1.2 Recrutements

La création de la FSI, superposée à la mise en œuvre d'une nouvelle maquette, ainsi qu'aux nouvelles charges déléguées à la FSI (gestion des salles, gestion de l'anonymat...) ont lourdement pesé sur les conditions de travail de tous les personnels BIATSS et par extension sur les Enseignants. Cet effet a été aggravé par le fait que, dès la création de la FSI, le nombre de personnels y étant affectés était trop juste et que nous ne sommes pas maîtres des recrutements.

Malgré tous nos efforts, des tensions sur les postes de travail sont apparues et un certain nombre de départs et de réorganisations internes en ont découlé, déstabilisant un peu plus nos agents.

Aujourd'hui, suite aux départs liés aux promotions et mutations, quatre personnels administratifs n'ont pas été remplacés à la FSI, à partir d'un effectif déjà incomplet, ce qui nous a contraints à redéployer un certain nombre de personnes au sein de nos divisions. Il manque actuellement deux personnes aux Affaires Générales, une à la Division de la Formation, une au Patrimoine, trois au SNAP et une secrétaire au Département B&G.

Malgré nos efforts de mutualisation, le nombre et la répartition des personnels affectés aux travaux pratiques restreignent les ambitions pédagogiques de nos formations.

Pour ce qui est des personnels FSI dans les laboratoires, nous constatons un glissement inquiétant des postes demandés de la paillasse vers la gestion, ce qui appauvrit d'autant le soutien technique des laboratoires.

6.1.3 Formations

Nous avons proposé des formations sur les logiciels de gestion, (SIFAC, SGCE, Apogée...), mais également plus générales (prise de notes, management, accueil...) et plus personnelles (rédaction de dossiers d'avancements...), ou plus techniques. En 2010, 900 jours de formation ont été dispensés pour les BIATSS.

6.1.4 Gestions des carrières

Pour le suivi des carrières des BIATSS et suite aux fortes contraintes du calendrier, nous avons instauré des procédures d'analyse et d'harmonisation des dossiers des candidats permettant de proposer des listes de priorités par BAP validées par l'Administration, les Départements pédagogiques, les Pôles de recherche et les Ecoles Doctorales. Nous déplorons, évidemment, le peu de possibilités de promotions dont bénéficie l'UPS. Chaque fois que nous le pouvons, nous essayons de dégager des marges nous permettant d'ouvrir des postes en concours interne.

Au total, nous avons pu assurer la promotion de 15 ITRF en 2011-2012 (11 en examens professionnels, 3 en tableau d'avancement et 1 en liste d'aptitude) ainsi que 5 AENES. 2 agents ont été promus par concours internes (IGR, ASI)).

6.1.5 Politique indemnitaire

Nous ne sommes pas maîtres de la politique indemnitaire générale de nos agents, mais souhaiterions que tout soit remis à plat dans la transparence. Nous ne pouvons mener une politique de ressources humaines équilibrée si l'octroi des primes incitatives est lié aux reliquats de la masse salariale.

6.2 Enseignants et enseignants chercheurs

6.2.1 Dialogue Social et collégialité

La réorganisation, ou la création des départements a permis de demander aux membres des équipes enseignantes comment ils souhaitaient voir organiser leurs conseils de département, leur représentativité et leurs missions.

La commission pédagogique statutaire, constituée des directeurs et directeurs adjoints des départements, de représentants de l'administration et de la direction de la FSI se réunit tous les vendredis. Un grand nombre de problèmes fonctionnels ou généraux ont ainsi pu être réglés dans une démarche de concertation permanente.

La commission des personnels, que nous avons créée, est un lieu d'échanges où les problèmes des BIATSS et des Enseignants sont abordés en commun, ce qui devrait rapprocher ces communautés qui ne perçoivent pas toujours les problèmes des uns et des autres.

Cette commission est également saisie par le Conseil de la FSI pour instruire certains dossiers touchant la gestion des personnels.

Elle a en particulier fait des propositions de répartitions et de seuil de décharges liées à la recherche. 136 collègues en bénéficient actuellement.

6.2.2 Les recrutements, la gestion des charges et des carrières

La commission scientifique est le lieu de rencontre et de lien entre l'Enseignement et la recherche (Départements et Pôles de recherche). Elle a pour mission de proposer des procédures et de gérer les campagnes de recrutement des enseignants et enseignants chercheurs, ATER, DCCE et professeurs invités, ainsi que les appels d'offres liés à la recherche.

Elle gère également les CRCT, qui permettent aux EC de se consacrer pleinement aux activités de recherche durant une période donnée.

La FSI organise pour le compte de l'UPS les différents jurys de sélection pour leur composition, organisation et logistique (31 recrutements de MCF et 12 de PR). Le nombre de départs à la retraite diminue fortement ce qui réduit, évidemment, les possibilités de recrutements et de promotions.

La saisie des charges d'enseignement qui représente une tâche complexe mobilisant de nombreux BIATSS et EC a pu se rationaliser grâce à la mise en place du serveur SGCE développé par la FSI. Ce serveur a été une grande réussite pour la gestion des charges de la FSI, mais aussi pour l'UPS, qui dispose maintenant d'un outil global et interconnecté avec les autres outils de gestion, ce qui permet un pilotage transparent et rationnel accepté par tous.

Cette mise en place s'est faite petit à petit en cours d'année et s'est superposée à la mise en œuvre de la nouvelle maquette.

La gestion par SGCE a pu mettre en évidence un certain nombre de problèmes liés, entre autres, à la dispersion des heures spécifiques (par exemple les PPRL, que nous maîtrisons mal) ou à un manque de clarté concernant les conventions d'enseignement... Surtout, SGCE a permis de faire ressortir la non-adéquation entre le potentiel théorique dont nous disposons et la charge réelle générée par la nouvelle maquette.

Les HCC s'élèvent à 26 000 heures et les vacances à 21 000 heures pour un coût chargé de plus de 2,2 M €.

Des efforts importants ont été consentis par nos collègues pour réduire cette différence et SGCE nous donne les moyens de mieux piloter les services et de réduire les coûts.

Les Groupes d'Avancement et de Promotion sont constitués pour donner des avis aux différentes sections du CNU et préparer les campagnes locales de promotion des EC. Ils devraient être plus impliqués dans le soutien des EC, en particulier lors des évaluations des laboratoires. 16 MCF ont accédé à la hors classe, 20 PR à la 1ère classe, 5 PR à la CE1 et 4 à la CE2.

6.2.3 Politique indemnitaire

Notre service public ne fonctionne que par l'investissement désintéressé de nos collègues. La politique indemnitaire, surtout en matière de pédagogie, relève essentiellement du symbolique. Les Primes pour Responsabilités Pédagogiques n'ont toujours pas été remplacées par les charges inscrites au Référentiel, voté en Juillet 2011, mais à revoir complètement. Nous avons demandé aux départements de nous fournir une liste des charges types proposées pour l'année 2012-2013. Ils ont fourni un travail très important d'harmonisation (les pratiques étant différentes dans les anciennes composantes).

Compte tenu de nos problèmes de masse salariale, les heures octroyées pour presque toutes les responsabilités pédagogiques ont été abaissées à 12h ! Malgré cela, et parce que notre FSI assure plus de 230 000 heures d'enseignement pour plus de 9 000 étudiants, le nombre d'heures atteint plus de 4500 (soit un budget de plus de 180 000 € supporté à hauteur de 115 000 € par l'UPS et de 73 000 € par la FSI).

La question est sensible et les responsables pédagogiques souhaitent qu'à l'avenir les heures de responsabilités pédagogiques soient intégrées à la fiche de coût d'une formation lors de sa demande d'habilitation. La mise en place d'un référentiel digne de ce nom manque cruellement pour les EC.

En conclusion, cet état des lieux fait ressortir une réelle insuffisance des moyens alloués à la FSI qui ne lui permettent pas de faire face à ses missions. Les discussions menées montrent une lassitude, voire une résignation, de tous les personnels devant leurs obligations toujours plus nombreuses.